

Annexe IIb
Règlement d'examen

Baccalauréat professionnel Transport fluvial			Candidats					
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilité), Formation professionnelle continue dans les établissements publics		Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité) Formation professionnelle continue (établissement privé ou public non habilité) Candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle Enseignement à distance		Formation professionnelle continue (établissement public habilité à pratiquer le CCF)	
Épreuves	Unité	Coeff.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1- Épreuve scientifique et technique		3						
Sous-épreuve E11 Mathématiques	U11	1,5	CCF		Ponctuelle écrite et pratique	1 h	CCF	
Sous-épreuve E12 Sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF		Ponctuelle écrite et pratique	1 h	CCF	
E2- Épreuve technologique : Étude de cas : Préparation et analyse d'une activité de transport fluvial	U2	4	CCF		Ponctuelle pratique + partie orale	2 h 30 + 30 min	CCF	
E3- Épreuve prenant en compte la formation en entreprise		12						
Sous-épreuve E31 : Réalisation d'interventions en entreprise	U31	3	CCF		Ponctuelle Pratique + partie orale	2 h + 30 min	CCF	
Sous-épreuve E32 : Conduite, manœuvres et maintenance d'une unité de transport fluvial	U32	5	CCF		Ponctuelle écrite + Pratique	5 h	CCF	
Sous-épreuve E33 : Communication professionnelle et sécurité : Certifications complémentaires	U33	2	CCF		Ponctuelle écrite et Pratique	ASP 30 min + 1 h CRR 45 min	CCF	
Sous-épreuve E34 : Économie-gestion	U34	1	CCF		Ponctuelle orale	30 min	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention-santé-environnement	U35	1	CCF		Ponctuelle écrite	2 h	CCF	
E4- Épreuve de langue vivante :	U4	2	CCF		Ponctuelle orale	20 min (1)	CCF	
E5- Épreuve de français - histoire-géographie et éducation civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuelle écrite	2 h 30	Ponctuelle écrite	2 h 30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire-géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuelle écrite	2 h	Ponctuelle écrite	2 h	CCF	
E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuelle écrite	1 h 30	CCF	
E7- Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuelle Pratique		CCF	
Épreuve facultative (2)								
Langue vivante	UF1		Ponctuel oral	20 min (1)	Ponctuel oral	20 min (1)	Ponctuel oral	20 min (1)

(1) : dont 5 minutes de préparation

(2) : la langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.